



Déclaration de la CBDDH sur la prolongation du mandat du Rapporteur spécial sur la situation des droits humains au Burundi

La Coalition Burundaise des Défenseurs des Droits de l'Homme (CBDDH) exprime sa vive satisfaction suite à l'adoption, ce 10 octobre 2024, par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, de la résolution A/HRC/57/L.12 prolongeant le mandat du Rapporteur spécial sur la situation des droits humains au Burundi. Cette décision, prise à un moment critique pour notre pays alors qu'il se prépare à organiser des élections législatives et communales en 2025 puis une élection présidentielle en 2027, constitue une reconnaissance de la gravité persistante des violations des droits humains au Burundi et de la nécessité d'une vigilance internationale continue.

La CBDDH salue le contenu de cette résolution, qui condamne fermement les violations telles que les arrestations et détentions arbitraires, les disparitions forcées, les actes de torture, les exécutions extrajudiciaires et les violences basées sur le genre. Elle déplore également la répression croissante de l'espace civique, la limitation des libertés fondamentales, ainsi que l'impunité généralisée qui continue d'alimenter la peur et la méfiance au sein de la population. Cette prolongation de mandat est aussi le fruit du plaidoyer soutenu de la société civile burundaise et de ses partenaires régionaux et internationaux. Elle montre que, malgré les tentatives répétées de faire taire les voix indépendantes, la communauté internationale reste attentive à la situation du Burundi.

En tant que coalition engagée pour la promotion et la protection des défenseurs des droits humains, la CBDDH :

- Encourage le Rapporteur spécial à poursuivre son travail d'observation, de documentation et de rapportage avec indépendance et rigueur ;

- Appelle les autorités burundaises à coopérer pleinement avec les mécanismes des Nations Unies, en particulier avec le mandat du Rapporteur spécial ;
- Demande au Conseil des droits de l'homme de rester mobilisé et d'assurer un suivi régulier et renforcé en cette période électorale à haut risque ;
- Réaffirme son engagement à continuer de travailler aux côtés de toutes les parties prenantes pour faire avancer la justice, la vérité et le respect des droits fondamentaux au Burundi.

La CBDDH rappelle enfin que la paix durable ne saurait exister sans justice ni respect des droits humains. La reconduction du mandat du Rapporteur spécial est un pas important dans cette direction.

Signée le 11 octobre 2024

Pour la CBDDH

Eulalie Nibizi
Directrice exécutive